

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°08-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/01/2021
Présents	19
Absents	1
Procuration	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent

Procuration : MARROT Catherine à DILLON Valérie, ANDRIEU Christelle à ROUGÉ Pierre, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier

Absents : FOURCAUD Éric

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Vente d'une grange au hameau le Rougé (Parcelle cadastrée section F n°1173)

Suite à l'incorporation de plusieurs biens dans le domaine communal, la commune de Mirepoix est propriétaire d'une grange située au hameau Le Rougé, parcelle cadastrée section F n° 1173, d'une superficie de 47 m².

Cette grange, dont la valeur avait été évaluée à 8 000 euros par le service des domaines, ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. Les deux propriétaires mitoyens ont donc été sollicités afin qu'ils puissent éventuellement formuler une offre d'achat. Monsieur Laurent Bonnard, propriétaire riverain de la grange, a formulé une offre d'achat d'un montant de 7 000 euros en prenant à sa charge les frais notariés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de vendre la grange au hameau le Rougé, parcelle cadastrée section F n°1173, d'une superficie de 47m², pour un montant de 7000 €,
- **Dit** que les frais de notaire relatif à cette vente seront à la charge de l'acheteur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20210125-0802021-DE